



DEEZER

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente des titres Deezer S.A. aux États-Unis ou tout autre juridiction et ne peut être distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie.

Deezer lance le transfert de sa cotation sur le compartiment général d'Euronext Paris

Offre au public d'actions ordinaires existantes réalisée via une offre à prix fixe

Paris, le 1^{er} juillet 2024, à 8h00 (CEST) – Deezer (Euronext Paris : DEEZR ; ISIN : FR001400AYG6), la plateforme mondiale de streaming musical, annonce aujourd'hui que son Conseil d'administration a décidé de mettre en œuvre le transfert de la totalité des actions ordinaires composant le capital social de Deezer S.A. (la « Société »), actuellement cotées et admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« Euronext Paris »), du compartiment professionnel vers le compartiment général d'Euronext Paris (le « Transfert de Compartiment Euronext »), sous réserve des lois et règlements applicables.

Pour les besoins de la réalisation du Transfert de Compartiment Euronext, le Conseil d'administration de la Société a décidé, conformément à l'autorisation qui lui a été accordée par la seizième résolution adoptée par l'assemblée générale annuelle de la Société le 13 juin 2024, de réaffecter 120.000 actions ordinaires existantes de la Société, initialement affectées à la mise en œuvre du contrat de liquidité conclu par la Société et BNP Paribas Exane le 4 juillet 2022 (le « Contrat de Liquidité »), afin qu'elles soient placées dans le cadre d'une offre au public en France, prenant la forme d'une offre à prix fixe (l'« Offre ») au prix de 1,66 euros par action ordinaire. Le Transfert de Compartiment Euronext entrerait en vigueur à la date du règlement-livraison des actions ordinaires de la Société cédées dans le cadre de l'Offre, actuellement prévue le 8 juillet 2024, qui sera confirmée par un avis publié par Euronext Paris à la suite de la clôture de l'Offre.

Le Contrat de Liquidité a été suspendu à compter de ce jour et pour toute la durée de l'Offre, soit jusqu'au 3 juillet 2024 (inclus). Le nombre d'actions ordinaires et le montant qui figuraient au 28 juin 2024, après la clôture des marchés, étaient de 137.597 actions ordinaires et 295.149 euros. Pour rappel, le nombre d'actions ordinaires et le montant qui figuraient au Contrat de Liquidité au 31 décembre 2023 étaient de 132.810 actions ordinaires et 301.314 euros.

L'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») a approuvé le 28 juin 2024 le prospectus relatif à l'Offre sous le numéro 24-242 composé du document d'enregistrement universel de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuvé par l'AMF le 30 avril 2024 sous le numéro R. 24-007, d'une note d'opération et d'un résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération) (le « Prospectus »). Chaque document composant le Prospectus est disponible, sans frais, sur le site de Deezer (www.deezer-investors.com), sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur demande au siège social de la Société, 24, rue de Calais, 75009 Paris, France.

Chef de file : CIC

Calendrier indicatif :

28 juin 2024	Approbation du Prospectus par l'AMF
1 ^{er} juillet 2024 (avant bourse)	Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre et la mise à disposition du Prospectus Publication par Euronext Paris d'un avis relatif au lancement de l'Offre à 9h00 (CET) Ouverture de l'Offre
3 juillet 2024	Clôture de l'Offre à 17h00 (CET) pour les ordres d'achat passés aux guichets ou auprès du Chef de File, et à 20h00 (CET) pour les ordres d'achat passés par Internet



DEEZER

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente des titres Deezer S.A. aux États-Unis ou tout autre juridiction et ne peut être distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie.

4 juillet 2024 (après bourse)	Communiqué de presse annonçant les résultats de l'Offre et la date attendue du Transfert de Compartiment Euronext Publication par Euronext Paris à 18h00 (CET) au plus tard d'un avis relatif au résultat de l'Offre et la date attendue du Transfert de Compartiment Euronext
8 juillet 2024	Règlement-livraison des actions ordinaires offertes dans le cadre de l'Offre Réalisation du Transfert de Compartiment Euronext

Pour toute information additionnelle concernant l'Offre, veuillez vous référer au Prospectus.

Informations légales importantes

L'approbation du Prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les actions ordinaires de la Société devant être offertes dans le cadre de l'Offre. Tout investisseur potentiel doit effectuer son investissement uniquement sur la base des informations contenues dans le Prospectus. Les investisseurs potentiels doivent lire le Prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les actions de la Société.

Avertissements

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à Deezer ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise, ni ne sera entreprise, dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission, la souscription ou l'achat de titres de Deezer peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Deezer n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

États-Unis. *Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente des titres aux États-Unis ni dans aucun autre pays. Les titres ne pourront être ni offerts ni vendus aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Deezer n'envisage pas d'enregistrer ses titres aux États-Unis ni d'effectuer une quelconque offre au public de titres aux États-Unis.*

Union européenne. *Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel qu'amendé (le « **Règlement Prospectus** »). En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus approuvé par l'AMF. S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen (les « **États Membres** ») autres que la France, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États Membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États Membres (autres que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1, 4° du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Deezer d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États Membres.*

Royaume-Uni. *Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni. La diffusion du présent communiqué de presse n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorized person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué de presse est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) (« investment professionals ») du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé, l'« **Ordonnance** »), (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) de l'Ordonnance (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Les titres de Deezer sont*



DEEZER

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente des titres Deezer S.A. aux États-Unis ou tout autre juridiction et ne peut être distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie.

uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres de Deezer ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué de presse et les informations qu'il contient. Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

La diffusion du présent communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux États-Unis, Canada, Japon ou Australie.

Le présent communiqué de presse ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement sur le territoire des États-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie.

Médias

Jesper Wendel – jwendel@deezer.com

Relation investisseurs

Grégoire Saint-Marc – deezer@actus.fr

À PROPOS DE DEEZER

Deezer est l'un des principaux fournisseurs indépendants de services de streaming musical au monde, proposant un catalogue de plus de 200 millions de contenus disponibles dans 180 pays, fournissant un son HiFi sans perte, une technologie de recommandation innovante et des fonctionnalités qui redéfinissent l'industrie. Véritable home of music, Deezer réunit les artistes et les fans sur une plateforme mondiale et évolutive, afin de libérer tout le potentiel de la musique grâce à la technologie. Fondée en 2007 à Paris, Deezer est aujourd'hui une entreprise globale avec une équipe de plus de 600 personnes basées en France, en Allemagne, au Royaume-Uni, au Brésil et aux États-Unis, toutes réunies par leur passion pour la musique, la technologie et l'innovation. Deezer est cotée sur le compartiment professionnel d'Euronext Paris (code mnémonique : DEEZR. ISIN : FR001400AYG6) et fait également partie du nouveau segment Euronext Tech Leaders, dédié aux entreprises technologiques européennes à forte croissance, et de son indice associé.

Pour les dernières actualités Deezer, rendez-vous sur <https://newsroom-deezer.com/fr/>

Pour les investisseurs, visitez notre page dédiée <https://www.deezer-investors.com/fr/>

Suivez-nous sur [Twitter](#) et [LinkedIn](#) pour des informations en temps réel.